



JE SUIS JEUNE
ALTERNANT,
À QUELLES AIDES
AI-JE DROIT ?

LOGEMENT
GARANT
CAUTION...



PROFITEZ D'UN COUP DE POUCE
D'ACTION LOGEMENT

VOUS ÊTES...

En contrat en alternance (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) et vous avez entre 15 et 30 ans.

VOUS SOUHAITEZ...

Concrétiser votre projet professionnel et vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous loger et faire face à vos frais d'installation.

AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! EN VOUS CONNECTANT À VOTRE NOUVELLE PLATEFORME

- Un diagnostic personnalisé de votre situation
- Toutes les aides au logement disponibles et adaptées à votre profil en un clin d'œil
- Un gain de temps pour vos démarches
- Un service simple, rapide et gratuit !



FAITES
LE TEST !

alternant.actionlogement.fr

Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, connectez-vous à la plateforme ou contactez-nous.